



Honoraires ARTHURIMMO.COM

Au 22 Février 2021

Transactions :

Forfait : 3000 € + 4% du prix net vendeur

Honoraires des terrains à bâtir :

Forfait : 10 000 € TTC

Location :

Honoraires de visite, constitution du dossier et de rédaction du bail :

Honoraires à la charge du bailleur : 10 € TTC par m² de surface habitable

Honoraires à la charge du locataire : 10 € TTC par m² de surface habitable

Honoraires d'établissement d'état des lieux :

Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable

Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable